**NOM REPRESANTANTS LEGAUX**

**NOM PRENOM ENFANT**

**Lieu / date**

**Objet : Information aux parents d’un enfant « contact à risque » d’un cas de COVID-19**

Madame, Monsieur,

Un/plusieurs cas de COVID 19 a/ont été diagnostiqué(s) de la structure.

La direction de la structure, en lien avec l’assurance maladie, a identifié les personnes ayant été en contact rapproché avec la/les personne(s) malade(s). Votre enfant est considéré comme contact à risque avec ce(s) cas positif(s).

Vous avez en tant que parent un rôle essentiel pour limiter les risques de contagion et protéger vos proches.

Il est nécessaire de respecter les consignes sanitaires pendant la période de quarantaine de votre enfant :

* **Votre enfant doit rester isolé** jusqu’au XXX (7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé).
* Des masques sont récupérables en pharmacie. Ce message vaut bon de retrait auprès de votre pharmacien.
* **Votre enfant doit réaliser immédiatement un test de dépistage Covid-19** (RT-PCR, RT LAMP ou test antigénique nasopharyngé) **puis un second test de dépistage au 7ème jour de quarantaine** (et également en cas de survenue de symptômes). Ce message vaut bon pour test auprès des laboratoires. Le retour dans la structure après l’isolement de 7 jours ne sera possible que si le test au 7ème jour est réalisé et si son résultat est négatif.

**Si toutefois, votre enfant a contracté la COVID-19 au cours des deux derniers mois**, alors **la quarantaine et l’obligation de dépistage ne sont pas requises**.

**Si votre enfant présente un schéma vaccinal complet et qu’il n’est pas atteint d’immunodépression grave**, alors **la quarantaine n’est pas requise mais les deux tests de dépistage** (immédiatement et 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) **doivent être réalisés**.

Dans ces deux cas de figure, votre enfant pourra donc continuer à se rendre à dans la structure sous réserve de la remise d’une **attestation sur l’honneur** par vos soins (voir modèle – Annexe 2a). L’exactitude des informations sera contrôlée par l’Assurance maladie.

Vous allez être contacté par l’Assurance maladie qui vous confirmera la conduite à tenir.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l’Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d’un appel).

Si l’état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n’arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l’Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d’un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

Le directeur de la structure